

République Française  
LOZERE  
MONTS DE RANDON - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 15 décembre 2025

Date de la convocation : 11/12/2025

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions:0

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Claudine BESSIÈRE, Michel BONNAL, Céline DELMAS, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Francis SAINT-LEGER, Gilbert SALLES, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB, Christophe BRUN, Serge BRUGUIER

Représentés :

Excusés :

Absents : Kristelle BILLARD, Geneviève FABRE, Bernadette GAILLARD, Patrice SAINT-LEGER

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

**DE\_092\_2025 - Objet : Décisions modificatives budget principal**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder aux décisions modificatives suivantes sur le budget principal 2025:

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 61351	Matériel roulant	0	4 000
011 - 61358	Autres	0	10 000
011 - 6156	Maintenance	0	10 000
011 - 6262	Frais de télécommunications	0	2 000
011 - 6282	Frais de gardiennage	0	8 000
011 - 62878	Remb. frais à des tiers	0	5 000
011 - 6288	Autres services extérieurs	0	4 000
011 - 63512	Taxes foncières	0	2 000
012 - 64131	Rémunérations	0	-17 000

012 - 6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	-2 000
012 - 6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	28 000
012 - 6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	-4 000
013 - 6419	Remboursements rémunérations personnel	8 000	0
7022	Coupes de bois	42 000	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
2313 - 479	Constructions	0	-40 000
21533 - 487	Réseaux câblés	0	25 000
2313 - 503	Constructions	0	90 000
2315 - 511	Install., matériel et outill. technique	0	-60 000
2313 - 512	Constructions	0	100 000
13461 - 487	Dot. équip.territoires ruraux non transf	10 000	0
13461 - 477	Dot. équip.territoires ruraux non transf	60 000	0
13461 - 504	Dot. équip.territoires ruraux non transf	-159 735	0
13461 - 506	Dot. équip.territoires ruraux non transf	-37 000	0
1321 - 479	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	70 000	0
2318 - 517	Autres immo. corporelles en cours	0	-25 000
13461 - 512	Dot. équip.territoires ruraux non transf	13 000	0
2111 - 435	Terrains nus	0	-55 000
1641 - 486	Emprunts en euros	78 735	0
2313 - 465	Constructions	0	-5 000
2158 - 513	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	5 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>35 000</b>	<b>35 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>85 000</b>	<b>85 000</b>

Date de transmission de l'acte: 17/12/2025

Date de réception de l'AR: 17/12/2025

048-200085223-DE\_092\_2025-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les décisions modificatives ci-dessus.

Secrétaire,

Jacqueline LIZZANA

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télerecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Francis SAINT-LEGER



